ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

ANNÉE 1948 — N° 26

L'ESTIVAGE DES OVINS EN VIVARAIS

THÈSE POUR LE DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

(Diplôme d'État)

Soutenue publiquement en Juin 1948
devant la Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie de Toulouse

PAR

Alfred GLEYZE

né le 4 Février 1920, à Baillargues (Hérault)

JURY

Président : M. CLERMONT, Prof. à la Faculté de Médecine et de Pharmacie

Assesseurs M. PONS, Directeur de l'École Vétérinaire

M. DARRASPEN, Professeur à l'École Vétérinaire

TOULOUSE.
IMPRIMERIE DU COMMERCE,
10, RUE CROIX-BARAGNON, 10,

1948

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41548926_0058

L'ESTIVAGE DES OVINS EN VIVARAIS

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE

ANNÉE 1948 **N° 26**

L'ESTIVAGE DES OVINS EN VIVARAIS

THÈSE POUR LE DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

(Diplôme d'État)

Soutenue publiquement en Juin 1948
devant la Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie de Toulouse

PAR

Alfred GLEYZE

né le 4 Février 1920, à Baillargues (Hérault)

JURY
- *Président :* M. CLERMONT, Prof. à la Faculté de Médecine et de Pharmacie
- *Assesseurs :* M. PONS, Directeur de l'École Vétérinaire
- *Assesseurs :* M. DARRASPEN, Professeur à l'École Vétérinaire

TOULOUSE.
IMPRIMERIE DU COMMERCE,
10, RUE CROIX-BARAGNON, 10.

1948

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

PERSONNEL ENSEIGNANT

MM.

Directeurs honoraires. . . . . CUILLÉ.
MARTIN.
Professeur honoraire. . . . . LECLAINCHE.
Directeur. . . . . PONS.

PROFESSEURS

Chimie et Pharmacie. . . . . N...
Anatomie. . . . . FLORENTIN.
Physiologie. . . . . N...
Anatomie Pathologique. - Inspection des viandes. . . . LOMBARD.
Parasitologie. . . . . BRIZARD.
Médecine. . . . . DARRASPEN.
Chirurgie. . . . . LASSERRE.
Pathologie du bétail. . . . . BERTHELON.
Maladies Microbiennes. . . . . N...
Zootechnie. . . . . PONS.

AGRÉGÉS

Anatomie. . . . . BENOIT.
Médecine. . . . . FLORIO.
Chirurgie. . . . . PUGET.
Zootechnie. . . . . LADRAT.

R. UNIV. BIBLIOTHEEK UTRECHT

CHEFS DE TRAVAUX

Chimie et Pharmacie. . . . . GODFRAIN.
Pathologie du bétail. . . . . TOURNUT.

ASSISTANT

Parasitologie. . . . . CHEYROUX.

COURS COMPLÉMENTAIRE

Pisciculture et maladies des poissons. . . . . SECONDAT.

La Faculté et l'Ecole déclarent n'être pas responsables des opinions émises par les candidats (Délibération de la Faculté, en date du 10 mai 1891, et du Conseil de l'Ecole, en date du 13 juin 1924).

A NOTRE PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR CLERMONT

de la Faculté de Médecine de Toulouse,
Officier de la Légion d'honneur.

Qui nous a fait l'honneur d'accepter
la présidence de notre Jury de thèse.

A NOTRE JURY DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR PONS

Directeur de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse,
Chevalier de la Légion d'honneur.

Hommage de respectueuse gratitude.

MONSIEUR LE PROFESSEUR DARRASPEN

de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse.
Chevalier de la Légion d'honneur.

Témoignage de vive reconnaissance.

A TOUS NOS MAITRES
DE L'ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE

INTRODUCTION

La présente étude est à peu près entièrement un travail de plein air.

Elle a été conçue, poursuivie, achevée sur les pâturages du Vivarais où estivent les moutons, vers 1.400 mètres d'altitude, dans les solitudes lumineuses de l'été, devant l'immensité des grands pays muets.

Elle est faite d'observations en pleine nature sur la terre et les hommes, les troupeaux et les pâtres, bien plus que de recherches dans les bibliothèques et de fiches accumulées.

Puisse-t-elle, avant tout, présenter quelque intérêt pratique, et puisse le lecteur éprouver à la parcourir un peu de la joie vive et saine que j'ai eue à la préparer et à l'écrire.

I - L'ESTIVAGE

Début de juin. Nous voici sur le rebord sud-oriental du Massif Central, sur le Tanargue, le Lozère ou l'Aigoual qui, du haut de leurs 1.500 mètres d'altitude, dominent un « pays bas » longuement étendu à leurs pieds : serres et vallées cévenoles, et, dans le lointain moutonnement de collines sèches et grises.

Sur ces hauteurs, l'air est vif et vierge. Les eaux qui sourdent de-ci, de-là en menus filets et celles qui bondissent en ruisseaux aux creux des pentes sont limpides et glacées. Débarrassés des neiges d'un long hiver de six mois, les hauts pâturages ont reverdi. Leur gazon épais et court, bariolé de mille fleurs, s'étale somptueusement. Nulle vie encore sur ces étendues désertes ? Seuls, passent le large souffle des vents, l'ombre mouvante des nuages et quelquefois, très haut, le vol majestueux d'un couple d'aigles.

Mais ils vont s'animer.

Dans les vallées cévenoles et sur les collines rocailleuses des Garrigues où, depuis l'automne, paissent les troupeaux de moutons, la chaleur est devenue lourde, les eaux rares, les herbes se dessèchent. Les pâturages sont épuisés.

D'instinct, disent les pâtres, les moutons lèvent la tête vers les sommets lointains d'où descend un souffle frais chargé du subtil parfum des pâturages en fleurs. Ils humeut cet air qui les grise et écoutent l'appel de la montagne.

Les bergers, les propriétaires-éleveurs savent, eux, qu'il y a, là-haut, à quelques jours de marche, de frais pâturages d'été qui, de toute éternité, ont nourri pendant quelques mois, les troupeaux des « pays bas ».

Et les moutons, les brebis, les agneaux, sous la conduite des pâtres et des chiens, vont y monter par les vieilles « drayes » caillouteuses, en longs troupeaux bêlants et sonnaillants. Ils « estiveront » pendant trois mois sur la terre fleurie, au grand air, jour et nuit, sous le soleil et sous les étoiles, entre l'herbe et le ciel. Puis, à la première morsure des froids, quand les nuits deviendront plus fraîches, avant les pluies diluviennes de la fin de septembre, ils descendront regaillardis vers leurs vallées et leurs collines où va régner l'automne tiède, tandis que la montagne, ensevelie sous la neige, deviendra une solitude blanche et glacée, livrée aux bourrasques sauvages.

Cette migration saisonnière dont l'origine se perd dans la nuit des temps, ce déplacement des « troupeaux » des « pays bas » brûlés par le soleil vers les pâturages des montagnes pour y passer l'été s'appelle l'*estivage*.

Estivage : c'est le vieux mot, de formation populaire, simple, précis, imagé, employé, aujourd'hui comme jadis par les pâtres et les éleveurs des pays de langue d'Oc (1).

On a voulu lui substituer celui de transhumance, un néologisme d'origine espagnole (du latin *trans*, indiquant le changement et de *humus*, terre).

Nous ne dédaignerons pas, nous garderons le vieux mot si expressif de nos pères, celui qui a été sur leurs lèvres pendant des siècles : l'estivage.

L'estivage, vieille pratique pastorale des pays méditerranéens.

L'estivage est pratiqué de temps immémorial dans les régions riveraines de la Méditerranée : en France, en Espagne, en Italie, dans les Balkans, en Afrique du Nord.

Ces régions comprennent des montagnes élevées pourvues d'alpages d'été, voisinant avec des plaines et des collines où, pendant la saison fraîche, les ovins pâturent l'herbe poussée dans la tiédeur de l'hiver méditerranéen. Cette coexistence

(1) V. Mistral, *Lou Tresor dou Félibrige*, dictionnaire provençal-français embrassant les divers dialectes de la langue d'oc moderne.

rapprochée des pâturages d'été et des pâturages d'hiver commande et explique les déplacements des troupeaux dans le but d'utiliser au maximum toutes les ressources en herbe offertes par la nature. L'estivage est né de ce contraste.

Le mouton est l'animal par excellence des terres sèches et des montagnes pierreuses. « C'est lui qui pince l'herbe le plus près de sa racine, ce qui fait qu'il se soutient où les autres périraient de besoin. » Pas une touffe d'herbe entre les pierres, même desséchée, n'échappe à son museau étroit. Il se plait dans les ravins, sur les pentes dénudées, parmi les éboulis. Il supporte le chaud, le froid, la fatigue des longues marches. C'est l'animal des terres pauvres, celui qui « paît le caillou ».

L'estivage était pratiqué dans l'antiquité, suivant le témoignage de Varron (1er siècle avant Jésus-Christ) :

« Il est assez ordinaire, *dit-il,* de mener paître le bétail au « loin dans des endroits si écartés les uns des autres que sou- « vent il y a plusieurs milles de distance entre les pâturages « d'hiver et ceux d'été. Je le sais par moi-même, car j'ai eu des « troupeaux qui passaient l'hiver en Apulie et l'été sur les « montagnes de Riéti. Il y a entre ces deux pâturages des « chemins qui servent à les réunir comme un joug réunit deux « paniers » (*De re rustica,* II, 2).

En France, les ovins du Roussillon vont estiver sur les pasquiers de la Cerdagne; ceux du bas-Languedoc, sur le bord sud-est du Massif Central; ceux de la Provence s'acheminent en colonnes interminables vers les Alpes lointaines. Les moutons des plaines côtières de la Corse montent sur les plateaux du Niolo et de Bastelica. Ceux du littoral italien envahissent les Apennins par les larges « tratturi », si nombreux qu'ils ont dénudé et pelé ces montagnes. Les « alpadores » du Bergamasque conduisent leurs colonnes bêlantes sur les alpages des Grisons. Dans la péninsule des Balkans, on transhume des plaines de Salonique, d'Andrinople, d'Uskub, de Valachie sur les monts qui hérissent le pays de la Dalmatie au Rhodope et de la Grèce aux Karpathes. En Espagne, les moutons de l'Andalousie et de l'Estramadure émigrent sur les montagnes de la Vieille-Castille et du pays de Léon. Au Maroc, fuyant la sécheresse estivale des vallées, ils vont sur les plateaux de l'Atlas

en bordure des forêts de cèdres, conduits par des bergers qui couchent sous des tentes noires en forme de carène renversée.

Ainsi, sur le pourtour de la Méditerranée, se poursuit l'antique migration d'été des moutons vers les montagnes.

Mais elle n'a pas un caractère uniforme. Elle varie avec les pays, suivant le climat, les ressources naturelles, le genre de vie des habitants, ici pasteurs nomades, là sédentaires.

***

Nous nous proposons d'étudier l'estivage dans une petite région du Languedoc qui s'étend, du nord au sud, depuis les volcans éteints du Vivarais jusqu'aux Garrigues du Gard, et d'en déterminer les caractères originaux.

Cette région n'a pas d'unité administrative, ni d'unité géographique: mais elle constitue au point de vue de l'élevage des ovins une unité pastorale attestée par des siècles de pratique.

II - LA TERRE ET LES HOMMES

Cette unité pastorale comprend trois pays très différents :

1. Les Garrigues du Gard;
2. Les Cévennes du Vivarais;
3. La Montagne, qui est la partie méridionale des hauts plateaux du Vivarais.

C'est sur la Montagne que vont estiver les ovins des Cévennes et une partie de ceux des Garrigues.

Les Garrigues.

Les Garrigues sont une région de collines calcaires de 100 à 300 mètres de hauteur, brûlées par le soleil, couvertes de chênes-verts et de chênes kermès. Elles s'étendent au nord de Nimes. Elles encadrent de petits bassins marneux et les vallées des rivières descendues des Cévennes, terres fertiles où croissent la vigne, le mûrier et l'olivier.

Peu de pluies (0,60 par an en moyenne) et qui sont vite bues par un sol perméable à l'excès. Les fortes chaleurs de l'été accentuent la sécheresse du pays. Mais l'hiver est doux et connait à peine la neige.

Les Garrigues sont le domaine des grands troupeaux d'ovins de race caussenarde. Le caussenard est un animal rustique et résistant, fait pour les longues errances sur la rocaille à la recherche d'une herbe savoureuse mais rare. Dès octobre, les vendanges finies, ils vont dans les vignes broûter les feuilles et l'herbe poussée entre les souches. Au printemps, ils n'ont plus que la lande rocheuse. Les jours de pluie, ils restent à la

bergerie où ils sont nourris de fourrage, de marc de raisin, de feuilles de vigne et de sarments ensilés.

Vers les dernières semaines du printemps, les pâturages n'ont plus d'herbe; les animaux souffrent de la chaleur et du manque d'eau. Ils partent allègrement pour les pâturages d'été; 20 % s'en vont aujourd'hui dans les Alpes (Savoie, Isère, Hautes-Alpes); les autres sur les montagnes voisines: l'Aigoual, la Lozère, la Margeride et les hauts plateaux du Vivarais, au choix, suivant les habitudes, les possibilités et les facilités de la route. 70 % se dirigent vers les pâturages lozériens. 10 % seulement s'acheminent vers le Vivarais. Ceux-là viennent des arrondissements d'Alès et de Nimes (1).

Les Cévennes.

Les Cévennes sont le talus du Massif Central depuis l'Aigoual jusqu'à l'arête qui va du Gerbier au Coiron. La partie qui appartient au Vivarais comprend tout le haut bassin supérieur de l'Ardèche, c'est-à-dire les territoires drainés par les affluents qu'elle reçoit en amont de Vallon.

C'est un pays de micaschistes, déchiqueté à l'extrême, où alternent les « serres » effilées et les vallées profondément encaissées.

Tout au fond de ces vallées, vertes comme une oasis, sont les « faïsses », champs de quelques mètres de largeur, soutenus par des murs de pierres sèches, où prospèrent, dans la chaleur, la vigne, le mûrier, le cerisier, le pommier, le poirier, l'olivier, le prunier et les céréales.

Plus haut, et jusque vers 850 mètres d'altitude, c'est la frondaison puissante des châtaigniers, « sobre et courageux végétal », arbre nourricier des Cévennes.

Au-delà, se dressent des pentes raides, ravinées par les pluies torrentielles de l'automne. Elles ne montrent guère que la roche nue ou des éboulis. La bruyère, les genêts, les fougères, les

(1) Effectif des ovins provenant du Gard allant estiver dans :

	L'ARDÈCHE	LA LOZÈRE	LES ALPES	DIVERS	TOTAUX
1935	4.500	44.000	13.000	1.500	63.000
1938	6.600	47.500	12.000	1.500	67.600
1942	7.000	48.000	16.000	1.300	72.300

chênes-verts y poussent en abondance. Les chèvres et les moutons peuvent seuls parcourir ces pentes abruptes et y trouver leur pâture.

Pays pauvre et rude, morcelé en petites propriétés, qui exige de l'homme d'incroyables efforts. Tout le travail de la terre se fait « à bras », sans l'aide du bœuf, de la vache ou du mulet. Longtemps, l'homme a été bête de somme, portant sur ses épaules les récoltes et le fumier.

Le Cévenol tire le principal de ses ressources des châtaigniers et des moutons : « Au premier rang du menu bétail, écrivait Olivier de Serres, est mis celui de laine pour son très grand service, employé à exquisement nourrir l'homme et à commodément le vêtir. » Rien de plus exact pour l'habitant des Cévennes. Jusque vers 1850, elles sont restées très fermées, sans route. Les femmes filaient sur place la laine qui servait à fabriquer les « cadis ». Les moutons donnaient encore un fumier énergique, le meilleur des stimulants pour ces maigres terres. Aussi étaient-ils très nombreux dans ce pays, chaque village avait un berger pour le troupeau commun. Il y a un siècle, les Cévennes ardéchoises nourrissaient 50.000 ovins. Ce nombre est aujourd'hui réduit de moitié. Les châtaigniers et les moutons constituent toujours, peut-être plus que jadis, l'essentiel de l'agriculture cévenole (1).

Le mouton cévenol, dit « rebatier », provient de multiples croisements. « On trouve en lui toutes les particularités des diverses variétés des types des Pyrénées, plus ou moins altérées par des infusions de sang étranger. »

Il a la face tranchante, le front court et étroit, sans cornes, le corps allongé, cylindrique, monté sur des membres longs. La toison, blanche, présente quelquefois de légères taches rousses. Une assez forte proportion de sujets ont l'encolure et le dessous du ventre complètement nus.

ANNÉES	VALGORGE	THUEYTS	MONTPEZAT
1900	9.600	17.000	9.000
1939	4.000	8.200	3.600

Sous l'ombre fraîche des châtaigniers, les moutons paissent l'herbe fine, la pointe des genêts, les châtaignes perdues dans les fougères. Ils s'en vont parmi les « clapas », les bruyères, les chênes-verts à la recherche des moindres touffes d'herbe. Les jours de pluie, ils sont nourris à la bergerie de foin sec, de « rame » de châtaignier, de chêne ou de frêne et de débris de châtaignes.

Vers la fin de mai, quand le soleil commence à brûler les Cévennes, les brebis partent en estivage sur la montagne, tout à proximité de leurs villages. Les agneaux seuls restent au pays natal.

La Montagne.

Les Cévennes sont dominées au Nord et au Nord-Ouest, par un plateau ondulé de 1.000 à 1.400 mètres d'altitude, appelé « la Montagne » et parcouru par la Loire supérieure.

Au nord du fleuve, le plateau est recouvert par des coulées de basalte, de trachyte et de phonolite portant des pâturages à herbe fine, longue et aromatique, broutée par des ovins et surtout par des bovins, des juments et leurs poulains. Au Sud, le gneiss, le granit et le micaschiste qui constituent les sols, donnent des pâturages plus maigres, convenant surtout aux moutons.

Le climat est rigoureux. La neige couvre le pays pendant cinq mois et s'accumule en épaisses congères, obstruant les routes et bloquant les hommes dans leurs demeures. Des premiers jours de mai jusqu'en octobre, la température est fraîche et agréable.

Sous forme de neige ou de pluie, la Montagne reçoit une hauteur d'eau moyenne de 1 m. 80 par an, soit trois fois plus que les Garrigues. Les eaux de pluie, et surtout celles de la lente fonte des neiges, imbibent la mince couche de terre arable et, ne pénétrant pas dans la masse compacte des gneiss et des basaltes, elles en ressortent en d'innombrables petites « fonts » qui alimentent les ruisseaux ou forment de petits coins marécageux, les « narces » et les « sagnes ». La Montagne est le pays des sources, le pays vert, s'il en fut, le domaine de l'herbe.

Sur le flanc des combes et au fond des vallées plates, partout où les béalières amènent l'eau captée aux ruisseaux, s'allongent, interminables, les prairies irriguées dont le foin sera fauché, séché et rentré.

Plus haut, parmi les rocs, sont les « bartres », pâturages pour les vaches et les moutons, qu'envahissent les fougères, les bruyères et les genêts. On les incendie de loin en loin. De hautes flammes passent, rapides, ne laissant derrière elles qu'une vaste tache noire, couverte de cendres sur laquelle, au printemps, l'herbe verdira et reconstituera le pâturage.

Plus haut encore, à la lisière des profondes forêts de hêtres et de sapins qui couvrent les pentes abruptes des « ubacs », s'étendent de larges croupes, couvertes d'un gazon court, aux allures de steppe. Ce sont les « chams » (Cham-longe, Cham-Aymard, Cham-du-Cros), vastes solitudes où errent en été les troupeaux estivants.

Les terres de labour ne se trouvent qu'aux environs des petits villages, à 1.100, 1.200 mètres d'altitude, maigres champs de seigle, d'orge, de pommes de terre perdus dans ces étendues d'herbe.

Telle est la Montagne, prairies et pâturages, terre à vocation pastorale, terre d'élevage des bovins et surtout des ovins. Le plan de la ferme traduit cette vocation : une vaste étable sombre et basse sur laquelle repose une vaste « féneyre » pleine de foin jusqu'au toit au début de l'hiver.

C'est de l'élevage que le paysan tire le principal de ses ressources.

En été, sous la garde des enfants, les vaches paissent sur les pâturages par petits groupes. A partir d'octobre et pendant les six à sept mois de neige ou de froid, elles restent dans l'étable tiède, nourries du foin entassé dans la feneyre.

Le paysan hiverne aussi un petit troupeau d'ovins, troupeau réduit à cause de la longue durée de la stabulation. Il reste quatre à cinq mois dans la bergerie, nourri de foin, de paille, de « rame » de frêne et de bouleau dont il est fait provision en automne. Dès que la neige disparaît et libère les pâturages, le troupeau sort, six semaines avant les vaches. Il trouve sa vie là où celles-ci mourraient de faim. Jadis, chaque village avait

son troupeau. Tous les matins, le village s'éveillait à la corne du pâtre. Chacun ouvrait sa bergerie, « alargeait » ses moutons qui venaient grossir le troupeau. Au coucher du soleil, la corne annonçait le retour. On ouvrait les bergeries et chaque mouton y retrouvait sa place.

En mai, le propriétaire grossit son troupeau de « couples » achetés aux foires du « pays bas ». Fin septembre, vers la « Saint-Michel », il vend une partie de son troupeau, pour n'en hiverner qu'un petit nombre.

Sur les vastes pâturages d'été de la Montagne, il y a place, à côté des troupeaux indigènes, pour d'innombrables moutons venus du « pays bas », plus de 100.000, pour citer un nombre approximatif. On loue les pâturages et le paysan a le bénéfice des « nuits de fumature » données par les troupeaux parqués dans les champs. Ces troupeaux laissent sur la terre un fumier de première valeur dont le transport n'a exigé ni charoi, ni main d'œuvre.

Jadis le « Montagnard » était pâtre. Bien rares étaient ceux qui, dès leur tout jeune enfance, n'avaient pas gardé le petit troupeau familial, vaches, brebis et agneaux, et pris goût à la vie solitaire, au grand air libre, au soin d'animaux si doux. Dans chaque village on trouvait aisément un berger adulte pour le troupeau commun. Certains restaient pâtres toute leur vie, jusqu'à l'extrême vieillesse.

La « Montagne » fournissait le « pays bas » de bergers descendus à la suite de troupeaux estivants. Souvent ils remontaient, quelques années plus tard à la tête d'un « abeillard » de 1.000 à 2.000 bêtes, et ils faisaient figure de personnage.

Les pâturages et l'estivage sont une richesse pour la Montagne.

III - L'ESTIVAGE DANS LE PASSÉ

Aussi loin que nous puissions remonter dans le passé, nous trouvons la Montagne aménagée et organisée pour l'élevage du mouton indigène et pour l'estivage des troupeaux du « pays bas ».

Sa prospérité.

Dans tous les villages, les habitants sont associés pour cet élevage. Ils ont acquis en propriété collective de vastes pâturages dits « communaux ». Il nous est impossible de préciser la date, ni même l'époque à laquelle se sont constituées ces propriétés collectives. Très probablement elles ont été concédées au Moyen-Age par les seigneurs féodaux, et à partir du XIII[e] siècle, par les abbayes devenues propriétaires de grands domaines.

Dans les villages bâtis sur le talus oriental du Massif Central, les communaux comprennent des pâturages d'altitude variée, depuis le fond des vallées vers 500 mètres d'altitude jusque sur les plateaux vers 1.200 et 1.400 mètres, de manière à disposer de pâturages en toute saison. Le troupeau s'élève en altitude à mesure que la chaleur augmente pour redescendre quand elle diminue. Tel est le cas des communes situées au pied de la longue montagne du Tanargue : Valgorge, Laboule, Rocles, Prunet, La Souche.

Au cours des siècles, les communautés ont étendu ces pâturages par de nouvelles acquisitions. Elles les ont défendus par des procès contre les puissances qui tentaient de les en déposséder; les seigneurs féodaux et même l'Etat contemporain.

Elles ont encore, au Moyen-Age, obtenu des droits de pacage sur les terres et les forêts appartenant aux grands propriétaires féodaux ou aux abbayes. Ces droits leur ont été concédés par des transactions dont le texte a été conservé jusqu'à nos jours. En voici quelques exemples :

En 1032, on proclame solennellement, devant l'église Saint-Martin-de-Valgorge, que les hommes de cette paroisse et de quatre paroisses voisines ont le droit « de mener paître, abreuver leurs bestiaux gros et menus de toute espèce dans les pâturages et les bois des seigneurs, sur toute l'étendue de ces paroisses ».

En 1285, l'abbé du monastère des Chambons cède aux habitants de Masméjean (près de Saint-Etienne de-Lugdarès) des pâturages étendus sous le « cens annuel d'un quintal de fromage et de dix cartes de seigle ». Les habitants pourront soit y faire paître leurs animaux, soit les affermer à des « troupeaux étrangers ». Dans ce cas, ils payeront à l'abbé un quintal de fromage en supplément.

En 1333, l'abbé du même monastère reconnaît aux habitants de Loubaresse, « présents et à venir », le droit de faire pacager leur bétail gros et menu dans les forêts de l'abbaye et sur la « motte du Tanargue, propriété du monastère ».

En 1362, le seigneur de Montlaur reconnaît aux habitants de sept hameaux voisins de Saint-Etienne-de-Lugdarès le droit d'envoyer leurs troupeaux sur les pacages du mandement de Mayres, moyennant la redevance d'un demi quintal de fromage « par chabanne » (la chabanne était un troupeau de huit trentaines d'ovins).

Il n'est pas seulement question dans ces transactions du bétail indigène, mais aussi du bétail « étranger », c'est-à-dire de celui qui monte estiver. Des règlements minutieux précisent les droits de « faire paître, d'abreuver et de cabanner » et fixent les redevances en nature à payer.

Du XII[e] siècle à la Révolution, les trois puissants monastères qui régnaient sur la Montagne pratiquaient l'estivage. C'étaient les Chartreux de Bonnefoy, entre le Mézenc et le Gerbier; les Cisterciens de Mazan, vers les sources de l'Ardèche, et ceux des Chambons, dans la haute vallée de la Borne.

Edifiés au fond d'un vallon aux eaux limpides, dans la solitude des forêts et des pâturages, ces monastères étaient peuplés de moines pasteurs et forestiers. Ils possédaient de nombreux domaines provenant de donations faites par les seigneurs ou

d'acquisitions, dits « granges », épars sur la montagne. Ils en avaient aussi en « pays bas », vers Aubenas, Voguë, Laurac, Villeneuve, dans le bas Vivarais calcaire; et, plus loin, vers Bagnols-sus-Cèze, qui leur donnaient le blé, le vin et, sur leurs pâturages pierreux, nourrissaient, pendant la saison froide, leurs grands troupeaux de moutons.

La plupart des actes que renferment leurs chartriers ont pour objet l'acquisition de pâturages, de droits de pacage, ou de droit de passage. Tel, l'achat en 1236 des « herbes du Tanargue », depuis la Cham du Cros jusqu'à la Pierre Plantée, c'est-à-dire de pacages pouvant nourrir 10.000 moutons. Tel encore, le droit, pour les troupeaux des Chambons montant en estivage ou descendant, de séjourner trois jours et trois nuits au maximum sur les terres du mandement de Loubaresse. Pour des questions de parcours, d'abreuvage, de péage, de passage, relatives aux troupeaux estivants, les conflits ne sont pas rares entre moines et seigneurs et même entre abbayes.

« Tant d'espace concédé au bétail des monastères, tant de règlements évoquent d'interminables colonnes de moutons transhumants. » En été, ils montaient des collines du bas Vivarais estiver sur le Tanargue, Cham-Longe, la Cham-Aymard, le Mézenc. Le trésor abbatial de Mazan, comme celui des deux autres monastères, était alimenté pour les deux tiers par l'élevage.

Ces monastères sont morts depuis la Révolution. Il ne reste d'eux que des ruines informes et un vague souvenir de moines éleveurs de moutons. Les pâturages, devenus biens nationaux, ont été vendus. Les troupeaux y paissent toujours. Ils ne sont plus gardés par les frères silencieux en robe de bure; mais le rythme des migrations annuelles du « pays bas » vers la Montagne, qu'ils ont suivi pendant des siècles, a continué après eux.

Au cours du siècle passé, l'élevage a eu une ampleur, un épanouissement que révèle cette description, faite en 1600 par Olivier de Serres, seigneur du Pradel en Vivarais, dans son « Théâtre de l'Agriculture et ménage des champs ».

« Suivant l'usage des anciens et une coutume invétérée, les « ménagers, habitant les pays chauds, en été, envoient à la « Montagne leur bétail pendant trois mois. Et le bétail part

« gaiement pour y trouver la fraîcheur de l'air et de l'eau et « la bonté des pâturages. Il en revient joyeux et gaillard.

« De plusieurs troupeaux voisins on compose une armée de « bétail lainu que l'on donne à conduire à un général ayant « sous lui plusieurs capitaines. Il donne à chacun la charge « d'un quartier pour conduire, faire paître et marcher en sûreté « le bétail, aidé par la soigneuse garde des chiens.

« Le bétail est divisé en groupes séparés suivant l'âge et le « sexe : moutons et brebis bréhaignes, brebis à lait, agneaux. « Sans hâte, d'instincts et en masse, tous ces troupeaux s'ache- « minent vers la Montagne par petites journées.

« Arrivés là-haut, ils paissent et couchent sans jamais se « mêler. Le soir seulement, les agneaux non sevrés sont mis « avec leur mère. Les béliers demeurent avec les moutons et « l'on prend bien garde qu'ils ne se mêlent aux brebis avant « le temps prévu pour l'accouplement. On ne se sert pas de « parc dans la montagne. On le fait coucher parmi les terres « labourées, bien ramassé, à la manière d'une armée qui « campe. Ainsi le bétail, environné de pâtres, de chiens et « d'ânes, de bagages, vivres et habits, ressemble à une castra- « métation. »

Pour le déplacement des troupeaux montant des « pays bas », un très ancien réseau de voies s'est créé peu à peu au cours des siècles. Ce sont les « drayes ». Le mot est vieux comme la chose elle-même. Il n'est pas dans les dictionnaires de la langue française, mais il se trouve dans ceux de la langue d'Oc et il est toujours en usage dans le pays. Ce sont de larges voies de vingt mètres, quarante mètres et plus, s'en allant par la pierraille et les pelouses. Certaines ont disparu peu à peu, envahis par les bruyères, les genêts et les taillis. Il en subsiste plusieurs encore aujourd'hui, désertes et comme abandonnées, mais non sans grandeur dans leur solitude.

Nous n'avons pas de renseignements sûrs remontant à quelques siècles ou même à 200 ans, sur le nombre de troupeaux qui montaient estiver en Vivarais, ni sur les effectifs, ni sur leurs lieux de provenance et de destination. Ces migrations n'étaient pas autrefois surveillées et contrôlées comme elles le sont aujourd'hui.

Toutefois les renseignements fragmentaires que nous avons pu recueillir dans les archives et dans les traditions suffiront pour donner une idée de l'ampleur de ces déplacements d'été.

Les Cévennes étaient anguère si abondantes en ovins et la « Montagne si chargée d'estives qu'il fallait souvent envoyer les troupeaux cévenols à plus de 100 kilomètres de distance. En 1614, pour nous en tenir à cet exemple, neuf propriétaires de la vallée de Valgorge envoient leurs troupeaux, d'un effectif total de 2.000 bêtes et plus, en Gévaudan, au-delà de Langogne, jusque sur les pentes de la Margeride. Ils paient deux livres de fromage par brebis, plus quatorze livres par berger.

Il y a cent ans seulement, Loubaresse qui est située sur la grande draye au contact de la montagne et des Cévennes, voyait passer en juin une soixantaine de troupeaux du Languedoc, à raison de dix à douze par jour. Le draye « chantait » du lever au coucher du soleil, toute bruissante des bêlements et des tintements sourds des sonnailles. C'étaient 60 à 80.000 ovins qui passaient.

— Où allez-vous ? demandait-on aux pâtres.

Nous allons au Mézenc, répondaient-ils parfois.

On évaluait à plus de 100.000 les moutons estivant en Montagne. venus des Garrigues et des Cévennes. Ils la couvraient jusqu'aux volcans éteints du Vivarais et du Velay, et même au-delà.

La vague bêlante ne va plus si loin. Elle s'arrête aujourd'hui à 25 kilomètres au sud, à la lisière des terrains volcaniques, et ne dépasse guère la route d'Aubenas au Puy par le col de la Chavade (R.N. 102). Loubaresse ne voit pas même passer le dixième des troupeaux de jadis. La Montagne ne reçoit pas plus de 20.000 moutons estivants.

Les vieillards octogénaires, évoquant leurs souvenirs et rappelant les récits de leurs aïeux, parlent avec une sorte d'enthousiasme de la prospérité de la Montagne au temps de la grande transhumance estivale. « Il fallait voir, disent-ils, les champs et les prairies abondamment fumés par les nombreux troupeaux parqués la nuit derrière les « clèdes » que l'on déplaçait chaque soir et par un fumier incomparable déposé sur place. Tous les champs, qui sont aujourd'hui abandonnés aux genêts, étaient seigle. orge, avoine, ondulant sous la brise. Les prairies avaient une herbe haute et drue. Les pâturages

étaient nets de toute bruyère, l'herbe tondue ras par la dent des moutons et la terre fumée par eux. La Montagne nourrissait une population double au moins de celle de nos jours. Les troupeaux estivants étaient l'un des éléments principaux de cette vie et de cette prospérité qu'elle n'a plus au même degré. »

Sa décadence.

Quelles sont les causes de cette décadence de l'estivage ?

C'est d'abord la dépopulation de nos campagnes. Elle sévit partout : Dans le Gard, sur la montagne qui, en un siècle, a vu sa population réduite de moitié; et surtout dans les Cévennes où la plupart des communes ont perdu les trois quarts de leurs habitants.

Perte par une diminution sensible de la natalité. Les familles de six enfants et plus, qui étaient nombreuses, sont devenues l'exception.

Perte surtout par émigration. Des paysans de la Montagne et des Cévennes ont émigré vers les « mas » du Bas-Languedoc, comme ouvriers agricoles, fermiers. Ceux-là ne sont perdus ni pour la terre ni pour l'élevage des ovins, mais leur nombre est réduit. Les autres abandonnent la terre et souvent de bonnes propriétés, pour les petits emplois salariés de l'Etat ou des entreprises nationalisées (gendarme, facteur, policier, cantonnier, cheminot, mineur). Ils fuient le travail qui dure du lever au coucher du soleil, pour celui qui ne demande qu'un effort limité et réduit, et qui assure une rémunération régulière.

L'effectif des ovins a suivi la courbe de la diminution de la population et même est descendu plus bas.

La rareté croissante des bergers a précipité la chute. On ne trouve presque plus de jeunes bergers pour le petit troupeau de la famille. Les allocations familiales ont libéré beaucoup d'enfants de ce service pastoral, à tout prendre utile et sain. Elles vont aux familles nombreuses, à celles qui naguère étaient dans la nécessité de « louer » leurs enfants pour qu'ils gagnent leur vie. Elles ne les louent plus. Il ne reste plus pour le troupeau familial que l'enfant de la maison... s'il y en a un en âge de

garder. Le recrutement des bergers est ainsi tari à la base. On trouve de plus en plus difficilement des bergers adultes, malgré les salaires relativement élevés qui leur sont offerts : 7.500 francs par mois et même 9.000 francs, plus la nourriture. C'est une desaffection presque générale pour cette profession. Elle a pour cause le contraste brutal entre elle et les emplois salariés qui ne demandent que huit heures de travail journalier avec repos hebdomadaire et congés payés. Le berger est occupé nuits et jours, dimanches et jours de semaine; toute l'année sans interruption. En temps d'estivage, il subit la pluie la fraîcheur pernicieuse des nuits, la violence des orages et une solitude souvent totale. Il couche sur la terre dans une misérable cabane, ou à la belle étoile, roulé dans son manteau. il n'a aucune de ces distractions tant courues de nos jours : Sports, danse, cinéma, excursions. Rien que la compagnie des moutons et de son chien, le spectacle grandiose mais monotone du ciel et des lointains. Rares sont ceux qui savent apprécier la salubrité, l'indépendance véritable et la poésie même de cette vie.

Combien de troupeaux ont été liquidés faute de berger !

L'Etat lui-même a sa part de responsabilité dans cette décadence de l'estivage.

Vers 1830, il a dépouillé certains villages de leurs droits séculaires de pacage dans les anciennes forêts des moines, devenues, en 1790, forêts nationales. Tel, le droit reconnu aux habitants de Loubaresse en 1333 et dont ils ont été spoliés après 500 ans de jouissance.

A partir de 1860, à la suite de la loi sur le reboisement des montagnes et, plus tard de celles du 4 avril 1912 et du 16 avril 1913, l'administration des Eaux et Forêts a mené la guerre aux pâturages et aux troupeaux en faveur de la forêt.

« La législation des reboisements de montagnes, a-t-on dit, « a pour but de régler le conflit entre agriculteur de la plaine « et pasteurs de la montagne. Les uns demandent de les pro- « téger contre les ravages des eaux, les autres protestent contre « les restrictions de jouissance à leurs droits de propriété.»

Nul ne songerait à discuter la nécessité de cette protection ni à contester que les Eaux et Forêts ont réalisé, en maints en-

droits, une œuvre utile et magnifique, ni que le reboisement soit un placement rémunérateur à longue échéance.

Mais, il n'y avait pas en Ardèche, comme dans les Alpes, de terrains de montagne calcaires ou marneux, d'une faible résistance à l'érosion, ravagés par les eaux et jetés dans les vallées en énormes cones de déjection. Les montagnes sont faites de roches très dures : Gneiss, micaschiste, granit et basalte. Il aurait suffi dans bien des cas de réglementer les pâturages en limitant le nombre d'animaux à y admettre, de protéger les forêts existantes et de reboiser seulement les terrains à vocation forestière nettement caractérisée.

Mais les Eaux et Forêts ont fait preuve quelquefois d'une méconnaissance des conditions économiques du Vivarais, comme de la nécessité et de la valeur de l'élevage des ovins.

Elles y ont acquis 7.300 hectares de pâtures (dans le seul périmètre de l'Ardèche supérieure, de l'Ardèche moyenne, du Chassezac et de la partie ardéchoise de l'Allier, c'est-à-dire dans les Cévennes et la Montagne vivaraise qui nous intéressent). Les troupeaux ont été exclus de ces énormes surfaces L'administration a procédé par des expropriations massives, malgré les ardentes protestations communes et des particuliers; et aussi par des achats à l'amiable. Les tracés de périmètres ont été faits de façon à n'englober que les bords des torrents, si bien qu'ils sont en dents de scie, qu'ils gênent l'accès des points d'eau pour l'abreuvage des troupeaux et qu'ils exigeraient un nombre double ou triple de bergers pour protéger les plantations et les semis contre la dent des moutons.

Les acquisitions ont porté parfois sur des plateaux gazonnés, sur lesquels les eaux ne ruisselaient pas et qui formaient de vastes éponges végétales, tels, par exemple une partie des plateaux du Tanargue, celui de Prataubéra (commune de Sablières). Chacun d'eux nourrissait un millier de moutons. Ils sont devenus : ou fourrés impénétrables, repaires de sangliers, ou bois de pins tordus et déjetés par les vents déchainés sur ces plateaux .

Les Eaux et Forêts ont même acquis des propriétés entières : Pâturages, châtaigneraies, champs, prairies irriguées, jardins

et habitations, en acceptant, ou en offrant aux propriétaires, un prix que le budget de l'Etat pouvait seul se permettre. Les vendeurs sont partis vers les villes, ils ont abandonné la terre sur laquelle avaient vécu et peiné des générations d'aïeux.

On a reboisé les pâturages, on a reboisé même les terres de labour, les prairies, créé dans ces lieux de jeunes forêts verdoyantes. Mais, à la lisière ou dans les clairières, sont les ruines désolées de forêts anéanties qui, jadis, étaient vivantes, animées par le va-et-vient des hommes et des troupeaux.

Le résultat de ces erreurs, de ces « expropriations malheureuses », a été la ruine pour les troupeaux, une vive hostilité des paysans contre les forestiers, hostilité des plus regrettables qui s'est traduite par des résistances, des poursuites judiciaires, des incendies plus ou moins volontaires et même une collision sanglante avec mort d'homme. La commune de Loubaresse, ruinée en partie par ces expropriations inconsidérées, a perdu 75 % de ses habitants; le troupeau de 2.800 bêtes qu'elle nourrissait en été, est tombé à quelques centaines.

Un esprit de compréhension réciproque a lentement fait place à l'hostilité. Comme les moines qui pendant 650 ans furent les forestiers de la montagne (et aussi les grands éleveurs de moutons l'administration des Eaux et Forêts revenue de ses erreurs, réalisera une sage répartition entre la forêt et le pâturage, entre l'arbre et le mouton, l'un et l'autre également utiles et indispensables aux paysans qui en vivent et à la Nation toute entière.

Laissons maitenant le passé et allons sur les drayes et sur les pâturages vivre un été avec les troupeaux estivants.

IV - L'ESTIVAGE DE NOS JOURS

La montée des troupeaux.

Les troupeaux qui montent estiver sur la Montagne viennent des Cévennes du Vivarais et des Garrigues du Gard.

Cévénols. — Les troupeaux des Cévennes montent trois semaines environ avant ceux des Garrigues.

Pour les villages situés sur le talus du Massif Central et qui ont sur leur territoire des pâturages d'été, les troupeaux ne quittent pas la commune. Ils s'élèvent sur les hauteurs. Ils restent tout l'été là-haut, couchant à la belle étoile, sans descendre vers les bergeries d'hiver. Le pâtre gîte dans une cabane en pierre sèches, d'où il aperçoit très bas dans la vallée, parmi les châtaigneraies, les toits du village. Une fois par semaine on lui apporte des vivres.

Jadis, les villages qui ne possédaient pas de pâturages d'été en affermaient et y envoyaient le troupeau commun, ou bien un pâtre formait un troupeau du bétail que lui confiaient divers propriétaires, et il le conduisait estiver sur les terres louées par lui. Le fait se produit encore.

Aujourd'hui la plupart des paysans cévenols placent leurs moutons en estivage chez des propriétaires de la montagne, moyennant une rétribution fixe pour la saison, ou journalière qui était, en 1946, de 1 franc par tête et par jour. On constitue ainsi des troupeaux de 200, 500 et 1.000 bêtes. Ceux qui en ont la garde sont responsables en cas de perte. à moins qu'ils présentent la marque que porte la toison de l'animal.

C'est vers la fin de mai ou le début de juin que les moutons cévenols sont conduits en estivage. Ils arrivent du fond de leurs vallées, amenés par les propriétaires, tondus et portant sur la toison, faite à la poix, la marque du propriétaire. On vient les reprendre en septembre.

On évalue à une douzaine de mille les ovins cévenols estivant en montagne. Aucune statistique n'est établie. Les déplacements de ces petits troupeaux dans le département se font sans certificat d'origine et de santé.

Abeillards. — Les « abeillards » sont d'importants troupeaux estivants, montés du Gard et quelquefois, mais très exceptionnellement, de l'Hérault et du Vaucluse.

Ils viennent surtout des communes comprises dans un périmètre jalonné par Saint-Ambroix, Alès, Quissac, Uzès et Lussan.

Presque tous montent à pied. Très rares sont ceux qui sont transportés en chemin de fer sur la ligne Clermont-Nîmes : Par exemple un petit troupeau de nord-africains embarqués avant guerre à Marseille à destination de Langogne et deux troupeaux du Gard embarqués au retour à Langogne et à la Bastide, ayant pour point de débarquement Alès et Salindres.

L'effectif des moutons envoyés en estivage n'est pas même le dixième de ce qu'il était au début du siècle; il subit d'une année à l'autre d'assez sensibles variations avec tendance à la diminution.

1930	8.400	1938	6.900
1932	9.000	1940	6.300
1934	5.700	1942	6.900
1936	4.600	1947	3.000

Les pâturages sur lesquels ils vont estiver sont loués. Les locations se font habituellement, suivant une coûtume ancienne à la foire du 17 janvier à Alès où se rencontrent propriétaires de pâturages et propriétaires de troupeaux.

Les troupeaux partent vers le milieu de juin, tondus, la courte toison d'un gris sale de poussière, la marque du propriétaire sur les flancs ou sur la croupe. Parfois un âne suit, porteur des vivres et des bagages. Parfois aussi, c'est une auto qui accompagne ou qui précède le troupeau.

Les abeillards convergent tous vers Saint-Ambroix. De Saint-Ambroix aux Vans, sauf sur quelques kilomètres d'une courte draye, ils suivent la route nationale N° 104, route à trafic assez actif. Le trajet est pénible pour le troupeau à cause de l'étroitesse relative de la voie, de la nécessité d'une marche moutons serrés, de la circulation des autos, de la poussière et de la rareté de l'herbe sur les bords. Des Vans à Peyre, sur 15 kilomètres, le troupeau suit encore la route, mais celle-ci est à peu près déserte (1).

Peyre est une très ancienne auberge isolée, jadis étape de muletiers, à 1.000 mètres d'altitude, au seuil de la région des pâturages de montagne. Elle est bien connue des pâtres. A Peyre commence la grande draye.

Elle suit « l'aigo-vers » (les eaux versantes) c'est-à-dire le dos arrondi de ces vieilles montagnes usées. Elle va parmi les landes, les terres abandonnées couvertes de bruyères ou de genêts, dans un pays vide portant plus de fermes en ruines que de fermes en activité. De loin en loin apparaît quelque minuscule village.

Le troupeau avance lentement sur ces terres vertes et fleuries, il ralentit l'allure, s'écarte, se disperse, broute l'herbe fraîche et se désaltère à l'eau limpide des ruisseaux. Bêtes et hommes respirent avec délices l'air vivifiant des hauteurs. Sous les yeux des pâtres, l'horizon s'élargit immensément, jusqu'au Ventoux, jusqu'aux Alpes neigeuses. C'est la partie agréable du voyage.

---

(1) La circulation des troupeaux sur les routes est soumise aux règles suivantes, applicables de jour comme de nuit :

Troupeau croisé par un véhicule : Le véhicule s'arrête. Le berger de queue se transporte à sa hauteur, ouvre un passage ou hâte l'écoulement du troupeau.

Troupeau doublé par un véhicule : Le véhicule s'avance à la vitesse d'un homme au pas. Le berger de queue marche devant lui pour lui faire un passage en refoulant les moutons sur le côté opposé de la route, que le troupeau soit en marche ou en stationnement.

Troupeau traversant un pont suspendu : Le berger de tête avertit le gardien du pont avant d'engager le troupeau sur le pont et se conforme au règlement sur la circulation sur ce pont.

Troupeau voyageant de nuit : Le berger de tête porte une lanterne avec feu blanc; le berger de queue, une lanterne avec feu rouge.

TROUPEAUX DU GARD ESTIVANT EN VIVARAIS EN 1930

(Année type.)

COMMUNE D'ORIGINE	EFFECTIF	COMMUNE DE DESTINATION
Allègre	290	St-Laurent-les-Bains.
Saint-Julien-de-Cassagnas	150	
	— 440	
Allègre	210	Borne (Croix-de-Bauzon).
Salindres	130	
Mons	120	
	— 460	
Boucoiran	130	Astet (Cham-Longe).
Moussac	100	
Domessargues	440	
	— 670	
Allègre	160	Saint-Etienne-de-Lugdarès.
Aigremont	180	
Brouzet	190	
Saint-Hilaire-de-Bretmas	110	
Saint-Just et Vacquières	60	
Saint-Bénézet	300	
Monteils	120	
Boissier	120	
Vers	110	
Saint-Théodorit	155	
Sauve	290	
Quissac	370	
Calvisson	160	
	— 2.325	
Boucoiran	670	La Vilatte.
Langlade	70	L'Espéron.
Aigremont	130	Issanlas.
Ners	340	
	— 470	
Saint-Félix-de-Palhères	940	Issarlès.
Générargues	80	
	— 1.020	
Boucoiran	620	La Rochette.
Baron	80	
	— 700	
Domessargues	190	Saint-Paul-de-Tartas.
Mauressargues	230	
Sauzet	350	
	— 770	

Nota :

1. Les troupeaux ne reviennent pas toujours, les années suivantes, sur les mêmes pâturages.

2. Les petits troupeaux sont groupés pour former des troupeaux importants.

La draye se rétrécit dans la traversée des reboisements, limitée à droite et à gauche par un mur bas en pierres sèches. Elle se rétrécit encore davantage aux abords des fermes et des villages, dans la zone des champs et des prairies. Les habitants sur leurs portes regardent, l'œil inquiet. Les bergers, attentifs, pressent la marche du troupeau. Les chiens veillent, prompts, sur un signal à ramener les animaux qui s'écarteraient dans les moissons ou dans les prés. Autrefois, au temps des grands estivages, quand les abeillards passaient par dizaine chaque jour, le garde-champêtre les accompagnait dans la traversée des terres de la commune.

Ils font des étapes de 25 à 30 kilomètres. Ils partent de grand matin. Les pâtres disent que les brebis qui ont déjà suivi une fois la draye connaissent bien leur chemin et qu'au moment du départ elles prennent la direction du Nord. On marque un long repos au milieu du jour et on arrive à l'étape à la tombée de la nuit.

Il n'y a pas de gîte organisé. Les pâtres s'arrêtent en des lieux bien connus d'eux, où ils trouvent le repas et une place pour le troupeau. Tels sont : Peyre, La Fouette, Loubaresse, Le Bès. Il n'y a pas longtemps, dans les villages où s'arrêtaient les troupeaux pour la nuit, les paysans dressaient dans les champs des parcs en claies mobiles dans lesquels les troupeaux étaient enfermés. En échange de ces « nuits de fumature », les bergers et les chiens étaient nourris.

Le troupeau s'élève en altitude de jour en jour : 1.100 m. à La Fouette, 1.230 à Loubaresse. Par le col de Pratarabia, à 1.360 m. et une draye large de 100 m. entre de sombres forêts de hêtres et de sapins, puis par le col du Bès, il atteint la zone des « chams » qui sont de vastes plateaux herbeux vers 1.400 m. d'altitude.

Le voyage s'achève au bout de quatre jours au moins de marche, et quelquefois d'une semaine entière. Bêtes et pâtres sont recrus de fatigue. Les voici sur les pâturages piqués de mille fleurs où dominent l'arnica orangé et la gentiane. Ils vont se refaire pendant trois mois.

Sur les pâturages.

On distingue deux sortes de pâturages.

1° Ceux qui sont à proximité d'une ferme ou d'un village. Dans ce cas, le troupeau couche en général dans les champs et fournit les « nuits de fumature ».

2° Ceux qui sont très éloignés d'une ferme ou d'un village. Le troupeau ne peut pas fournir des nuits de fumature. Il reste jour et nuit sur les pâtuarges.

Voici, à titre d'exemple, une convention, pour la commune de Loubaresse, relative à l'estivage et aux nuits de fumature. Rédigée en 1841,, elle reproduit avec quelques modifications de détail une convention antérieure appliquée pendant des siècles. Elle a été appliquée jusque vers 1914.

Les pâturages communaux sont affermés du milieu de juin à la fin d'août. Le fermier pourra y faire paître 1.700 moutons au maximum. Les habitants du village auront le droit de faire paître sur les dits pâturages affermés 500 bêtes à laine. « Suivant un usage reconnu et pratiqué de temps immémorial », les nuits de fumature seront servies aux habitants par le troupeau du village (un pâtre) et par le troupeau étranger (3 pâtres) réunis en un seul. Elles seront au nombre de 76 et réparties entre les propriétaires du village (qu'ils aient ou n'aient pas de bétail au troupeau commun), suivant l'importance de leurs propriétés.

Les intéressés sont tenus de fournir un aide et de nourrir les pâtres, l'aide et les chiens en nombre de jours égal à celui des nuits dont ils bénéficient.

La nourriture des pâtres et le salaire de l'aide sont évalués à 6 francs par jour. Cette somme sera payée aux pâtres par le bénéficiaire des nuits de fumature, au cas où il ne fournirait pas un aide et ne nourrirait pas les hommes et les chiens.

Si par suite de mauvais temps, ou pour toute autre cause, une ou plusieurs nuits de fumature n'étaient pas données, une indemnité de 3 francs par nuit serait payée à celui qui en aurait été privé. Cette somme serait prélevée sur le prix de location des herbages.

Les champs sur lesquels on désire faire coucher le troupeau doivent avoir été labourés entre la fin de septembre et le 31 décembre, afin d'éviter les maladies qui frappent les troupeaux couchant sur des terres fraîchement retournées. Celui qui ne se conformerait pas à cette obligation perdrait le bénéfice de ses nuits et serait passible de dommages.

Les nuits de fumature étaient et sont très recherchées. On considère une terre arable fumée fortement par le séjour d'un mouton pendant douze heures sur un mètre carré.

*
**

Le pâturage s'étale vaste et nu, sans un arbre, sans un buisson, semé de blocs de granit gris ou de basalte noir. Tout est silence et solitude. Seule, d'un coup d'aile, une alouette part du sol et monte vers le ciel. Perdu dans cette verdure sans fin, apparaît un petit toit rouge, la cabane du pâtre. Pas de fenêtre ni de cheminée. La lumière n'entre et la fumée ne sort que par la porte qui s'ouvre sur le gazon.

Le jour paraît. Bruit de sonnailles. Dans le parc, le troupeau s'agite. Le pâtre est debout. Il va panser les animaux blessés, avec le crésyl ou l'huile de cade des fioles qu'il porte dans sa besace.

Vers 6 heures, 7 heures, suivant la rosée et la température, il ouvre le parc, « donne van », et le troupeau sort, serré, tête basse, le museau au ras du sol et s'en va conduit et poussé par le pâtre et le chien vers le couchant de manière à avoir la tête dans l'ombre. Il s'éloigne, se disperse, n'est plus qu'une tâche grise, mouvante, presque indistincte, au ras du sol.

10 heures. Le troupeau a bu. Il « chaume » (1) sous les « ravanels », qui sont des taillis de hêtres rabougris et tordus. Il a pénétré dans le taillis. On n'aperçoit dans l'ombre qu'une masse serrée de dos laineux. Sur les bords, les moutons sont couchés, les pattes antérieures repliées, le cou allongé sur le sol. Ils ruminent, les yeux vagues. Dans sa cabane toute proche, ou bien à l'ombre d'un arbre ou d'un rocher, le pâtre fait la sieste, à côté de son chien endormi.

Quand il n'y a ni taillis, ni ombre, le troupeau « chaume » en plein soleil, sur une éminence dégagée, bien rafraîchie par le souffle de l'air.

---

(1) « Chauma » : Dans le dialecte local : se reposer, en parlant des moutons qui pendant la chaleur du jour cessent de manger et cherchent à se mettre à l'ombre.

« Chaumadou » : Lieu ombragé où les moutons se reposent, « chaument » au milieu du jour.

La grosse chaleur tombée, le pâtre remet le troupeau en mouvement vers le levant pour que la tête soit maintenant à l'ombre du corps. Il broûte dans la fraîcheur du soir, boit au ruisseau et, à la tombée de la nuit, le pâtre l'enferme dans la bergerie ou dans le parc en plein air.

Le parc, établi pour les nuits de fumature, est formé de claies mobiles en bois. Il est déplacé tous les jours ou tous les deux jours, suivant l'intensité de la fumature désirée. Le pâtre couche à proximité dans une cabane transportable en bois.

Le parc est fixe quand on ne pratique pas les nuits de fumature. Ici, c'est un enclos fait de murs en pierres sèches; ailleurs de planches grossières et de « ravanels ». Le troupeau y couche tout l'été sur une épaisseur de fumier tassé qui s'accroît chaque nuit. Quand il pleut, le parc devient une masse spongieuse noirâtre où l'animal se trouve dans des conditions hygiéniques déplorables. Si le fumier peut être enlevé par charrette ou par camions, il est utilisé comme engrais. Il vaut actuellement deux francs le kilo. Dans le cas contraire, il reste inutilisé.

La nuit est venue. Silence. Rien que le souffle léger du vent du Nord. Les hommes dorment là-bas sous les toits et leurs animaux domestiques dorment aussi dans l'atmosphère lourde, empuantie des étables et des bergeries. Cet air salubre, frais aux poumons, qui a des parfums de foin sec et de forêt, c'est le lot des troupeaux sur les pâturages de montagne.

Les jours et les nuits se déroulent ainsi monotones dans une solitude que vient raremet troubler un passant. Une fois par semaine, le pâtre donne du sel. Il l'étale sur des rochers plats, à la portée des animaux et ceux-ci viennent le lécher sans en laisser perdre le moindre grain.

Les seuls incidents notables de l'estivage sont le brouillard, la pluie et les orages. Du 15 juin au 15 septembre, en trois mois, on compte en moyenne une dizaine de jours où la pluie tombe en averses de peu de durée. Août est le mois critique, avec parfois des orages courts, mais d'une violence extrême avec chute formidable de pluie, grêle et tonnerre. Les troupeaux qui estivent loin des fermes et des villages et qui n'ont pas l'abri d'une bergerie ne peuvent compter que sur le couvert

des « ravanels », vite percé, et ils reçoivent, sans en perdre une goutte, la masse d'eau que déverse le ciel.

La foudre frappe parfois un rocher et atteint même les troupeaux. On cite un troupeau de 400 bêtes foudroyé avec le pâtre sur le plateau des Riailles vers 1860, et un autre de 350 bêtes foudroyé, en 1943, sur les pâturages de la Croix de Bauzon; l'un et l'autre à proximité du Tanargue.

Police sanitaire.

La police sanitaire des troupeaux qui transhument fait l'objet d'arrêtés préfectoraux établis sur un modèle uniforme. Voici les dispositions principales de ces arrêtés.

Les propriétaires, fermiers, bergers qui envoient leurs moutons en estivage doivent les faire visiter, à leurs frais, avant le départ, par un vétérinaire sanitaire de leur département. Celui-ci leur délivre un certificat de santé et de provenance (conforme à un modèle officiel) valable pour dix jours.

Ce certificat porte :

— Le nom et le domicile du propriétaire et ceux du berger conducteur du troupeau;

— Le nombre, l'espèce des animaux et les marques apposées;

— La commune et lieu de provenance;

— La commune et le lieu de destination;

— Le mode de transport;

— L'itinéraire suivi et les étapes présumées;

— Les gares d'embarquement et de débarquement dans les transports par chemin de fer;

— L'affirmation par le propriétaire et sous sa responsabilité, que les animaux n'ont eu aucun contact avec d'autres animaux atteints ou soupçonnés d'être atteints de maladies contagieuses.

Ce certificat doit être présenté, en cours de route, à toute réquisition des vétérinaires sanitaires ou des agents de la force publique.

Si le conducteur n'est pas muni d'un certificat, ou si le délai de validité est expiré, les animaux sont cantonnés par ordre du maire de la commune dans laquelle il se trouve et soumis à la visite d'un vétérinaire sanitaire. S'ils sont reconnus atteints d'une maladie contagieuse, ils sont l'objet des mesures prescrites par les lois et règlemets de la police sanitaire. Dans le cas contraire, le vétérinaire délivre le certificat de santé et de provenance.

En arrivant dans la commune où ils estivent, les conducteurs de troupeaux doivent faire viser par le maire le certificat de santé et de provenance dont ils sont porteurs, et l'adresser à la direction des services vétérinaires du département où ils se trouvent. Ils devront faire connaître le nombre d'animaux morts en cours de route et les maladies contagieuses qu'ils ont pu constater sur eux.

Avant leur départ du lieu d'estivage, ils devront se munir, à leurs frais, d'un certificat d'origine et de santé délivré par un vétérinaire sanitaire et établi en double exemplaire. L'un sera adressé à la direction des services vétérinaires du département, l'autre, visé par le maire, sera remis au conducteur.

Le vétérinaire sanitaire est tenu de visiter les animaux un à un.

En cas d'épidémie constatée pendant la période estivale, le troupeau ne pourra partir qu'autant qu'il aura été visité par un vétérinaire sanitaire délégué à cet effet.

Lorsqu'il n'y aura pas de vétérinaire sanitaire domicilié dans un rayon de 20 kilomètres du lieu où se trouve le troupeau et pour éviter une dépense élevée, le certificat de santé et de provenance est remplacé par un certificat de provenance délivré par le directeur des services vétérinaires du département.

A cet effet, le propriétaire ou le conducteur du troupeau lui adresse une demande écrite, certifiée conforme et véritable par le maire de la commune où séjourne le troupeau.

Toutes les dispositions ci-dessus sont applicables aux troupeaux transhumants d'espèce ovine, de récente importation et de provenance nord-africaine.

Lorsque le déplacement a lieu par voie de terre, les gîtes d'étapes (étables, bergeries, places...) sont nettoyés et désinfectés après le séjour de chaque troupeau, sous la surveillance d'un agent communal. En cas de refus des intéressés, il y est pourvu d'office, à leurs frais. La désinfection consiste en un arrosage de l'emplacement avec une solution désinfectante (crésyl, eau de Javel, eau de chaux) suivi d'un nettoyage rigoureux. Les déjections solides, réunies en un tas, seront abondamment désinfectées.

Il est interdit de jeter les cadavres d'animaux morts et des débris d'animaux dans les trous de rochers, les gouffres, les cours d'eau, et de les laisser à la voirie. Ils seront enfouis à 1 m. 50 de profondeur ou détruits par le feu.

Les troupeaux placés pour cause de mélitococcie sous la surveillance du service sanitaire ne peuvent être envoyés en transhumance qu'avec l'autorisation du Préfet. Si elle est accordée, cette autorisation fixe le mode de transport et les mesures d'isolement et de désinfection applicables jusqu'à l'arrivée du troupeau à destination (1). Elle est annexée au certificat de santé et de provenance.

Avant de quitter le lieu d'estivage, le conducteur devra se munir d'une nouvelle autorisation pour déplacer son troupeau, et d'un nouveau certificat de santé et de provenance.

Avis de la délivrance des certificats de santé et de provenance est donné par le directeur des services sanitaires du département d'où part le troupeau au directeur des services vétérinaires du département de destination.

---

(1) « Les prescriptions suivantes paraissent constituer le minimum « exigible :

« Si le troupeau compte des caprins, ceux-ci ne pourront se déplacer « que si leur séro-réaction est négative.

« Le troupeau ne pourra être joint à aucun autre troupeau.

« Le déplacement s'effectuera par voie ferrée ou par camion, ou bien « il suivra un itinéraire choisi, loin des grandes voies de transhumance. « S'il emprunte ces voies, il ne pourra partir qu'à une date imposée qui « sera celle où le mouvement de transhumance est terminé. La surveil- « lance sanitaire continuera à s'exercer sur les pâturages. Il ne faut point « se dissimuler, toutefois, que le contrôle de ces mesures est extrêment « difficile » (Lafenêtre : *La lutte contre la mélitococcie*).

Il est fort désirable que les prescriptions des arrêtés soient strictement observées, notamment pour ce qui concerne la visite des animaux un à un, la désinfection des gîtes d'étapes et l'enfouissement ou l'incinération des cadavres d'animaux. Très souvent, les gîtes d'étapes sont laissés sans désinfection ni nettoyage, et il n'est pas rare de trouver sur les pâturages des squelettes d'animaux morts abandonnés sur l'herbe.

Quelques conseils d'hygiène.

Le vétérinaire qui parcourt les pâturages d'été et qui s'intéresse de près à la vie pastorale qui s'y déroule, tire de ces visites quelques enseignements et quelques conclusions pratiques très nettes de première importance.

Parcs. — Il ne faut jamais tolérer dans les parcs fixes que les déjections ne soient enlevées chaque jour et qu'elles restent entassées et s'accumulent. Sous l'effet de la pluie ou même du brouillard, ce fumier devient bourbier. La fermentation qui s'y produit et les vapeurs d'ammoniaque qui s'en dégagent macèrent le tégument, et le piétin est alors très fréquent. Le mouton boite d'un ou plusieurs membres et suit difficilement le troupeau, l'érythème naît au niveau des espaces interdigités; les ulcères apparaissent avec un suintement nauséabond, le bourrelet se décolle et l'onglon peut tomber. C'est une affection grave car l'amaigrissement devient progressif et la maladie gagne tout le troupeau. En outre, les litières mal entretenues hébergent des microbes et des parasites qui favorisent l'éclosion et la propagation d'autres affections : Septicémie des agneaux, arthrite infectiense, broncho-pneumonie infectieuse, infections pyogènes et affections dues au Preiz-Nocard.

On ne saurait trop recommander le balayage quotidien du parc, fait minutieusement, et le traitement du piétin, non par le crésyl, mais par l'emploi d'un pédiluve contenant une solution antiseptique de sulfate de cuivre, par exemple, à 2 ou 3 %.

Abris. — Il est indispensable de pourvoir tous les pâturages d'abris pour les troupeaux contre la pluie. On assure bien que le mouton est fait pour vivre en plein air et qu'il supporte vaillamment le froid, la chaleur et les orages. Mais l'expérience

prouve que le froid humide des altitudes élevées et les changements brusques de température prédisposent aux maladies, en affaiblissant l'organisme et en préparant le terrain aux germes pathogènes. L'atteinte pulmonaire n'est pas rare : l'animal jette et perd l'appêtit. Bien des affections contractées plus tard au « pays bas » sont la conséquence de ces nuits glacées, passées sous le vent et la pluie.

Abreuvoirs. — Sur la montagne, les troupeaux sont bien abreuvés. Les sources sont nombreuses, l'eau pure et très fraîche. La nocivité des eaux trop froides est bien connue des bergers. On évitera, au début de l'estivage tout au moins, de laisser le troupeau boire à volonté ces eaux trop vives. Il serait bon d'aménager, à proximité des sources, des abreuvoirs où l'eau stagnant au soleil pendant quelques heures, perdrait son excès de fraîcheur. De plus, on éviterait la souillure des eaux de boisson par le piétinement des animaux sur le bord des ruisseaux ou des sources.

Pâtres. — « Le bon pâtre, disaient les anciens, si son père était une herbe, il le ferait manger. »

Il serait encore indispensable qu'il eût des notions élémentaires de médecine vétérinaire et, en particulier, de pathologie ovine. La plupart des bergers ignorent les symptômes caractéristiques des affections les plus graves des moutons; les traitements qu'ils appliquent sont presque uniquement à base de crésyl ou d'huile de cade. Souvent leurs pratiques sont entachées de superstitions. Celui-ci « guérit du secret ». Le secret ? Quelques gestes rituels et quelques paroles marmonnées. Cet autre a pourvu son troupeau d'un bouc dont « la puanteur écarte les maladies ». Un troisième le préserve de la « pigotte » (la clavelée) au moyen d'un galet d'agathe verte, avec des taches blanches figurant les pustules de la variole et que les minéralogistes nomment « variolite ». Il suffit de placer ce galet dans la toison du bélier principal ou dans sa sonnaille, entouré d'un linge (!)

Un stage de quelques mois dans une école de bergers pour les pâtres adultes et la formation des jeunes par ces écoles

assureraient à tous le minimum de connaissances indispensables pour les soins éclairés à donner aux troupeaux.

« Tant vaut le pâtre, tant vaut le troupeau. »

A ces conseils d'hygiène, nous serions tentés d'ajouter quelques conseils d'ordre moral empruntés à Olivier de Serres et dont l'opportunité pour les pâtres isolés n'a jamais été discutable :

« La vigilance et la douceur, dit-il, sont les qualités princi-
« pales du bon pâtre pour le gouvernement de son troupeau.
« Au pâturage, il gardera ses bêtes ramassées. Sentinelle vigi-
« lante, il ne dormira pas, il ne s'assiera même pas. Il se tien-
« dra debout près de sa troupe, sans jamais l'abandonner de
« l'œil, pour prévenir les pertes par larron ou par loup (1).

« Il rappellera par des cris ou des sifflements les bêtes qui
« s'écartent. Avec habileté, il fera marcher, revenir, manœu-
« vrer sa troupe, comme un escadron de cavalerie. Il n'en pres-
« sera nullement l'allure. Il ne rudoiera pas, il ne frappera
« pas son bétail, mais il le conduira avec douceur sans jamais
« lui jeter des pierres qui pourraient le blesser. Il obtiendra de
« ses bêtes une obéissance volontaire et elles le suivront pas
« à pas, comme leur capitaine. »

Le retour.

L'été s'achève. Dès la deuxième quinzaine d'août, les agneaux et les brebis sur le point de mettre bas, sont ramenés à leurs bergeries. Sans attendre l'automne, vers le 15 septembre, les « abeillards » quittent les pâturages d'été pour descendre vers les Garrigues. Les moutons cévenols restent jusque « vers la Saint-Michel » (29 septembre). Les propriétaires viennent les reprendre dès les premières pluies et ils s'en vont par petits groupes.

Les troupeaux estivant en Vivarais, ne prolongent jamais leur séjour jusqu'aux premières neiges, comme le font les troupeaux dans les Alpes. Ils partent bien avant eux. Ce sont les pluies, les pluies diluviennes du début de l'automne qui commandent leur départ. Sur la montagne vivaraise, en six

(1) Jusque vers 1875, les loups hantaient les forêts du Vivarais et enlevaient des moutons. Les pâtres étaient armés d'un pistolet et avaient un chien-loup, le coup protégé par un collier hérissé de pointes de fer aciérées, Il n'y a plus de loups en Vivarais : ils ont été détruits.

semaines, à partir du 15 septembre, la hauteur moyenne de l'eau tombée atteint 0 m 60, soit autant qu'à Paris ou en Provence en une année entière. Les chûtes sont de 7,15 et même 20 cm. en quelques heures. Les cours d'eau grossissent subitement. Tout le pays ruisselle. Ce ne sont pas là des faits exceptionnels, mais des faits constatés à peu près tous les ans.

Voici, à nouveau, « l'abeillard » sur la draye pour le retour.

C'est une masse blanche qui semble couler. Le troupeau est blanc , net, propre, engraissé et en excellent état. Les pâtres ont le visage halé, fortement bruni par l'air vif et le soleil. Bêtes et gens reviennent de cette cure d'été, joyeux et regaillardis.

Le flot blanc s'écoule lentement, disparaît derrière une crête. Encore un bruit de sonnailles qui s'éloigne, diminue et meurt.

Le dernier « abeillard » de l'année est passé.

V - L'AVENIR DE L'ESTIVAGE

Quand on parcourt la montagne, vers la Saint-Jean, dans l'éclat de l'été commençant, la vue est réjouie et le cœur serré par le spectacle des étendues infinies de bruyères et de genêts en fleurs. C'est une mer envahissante qui a submergé de nombreux champs, naguère porteurs de récoltes, qui entame les prairies et recouvre de plus en plus les pâturages.

Quelques troupeaux errent et broutent sur ces étendues vides qui jadis en nourrissaient dix fois plus. Tout dit la décadence de l'estivage. Elle est on ne peu plus regrettable. Elle prive l'éleveur des Garrigues, le Cévenol, le Montagnard, des profits substanciels qu'ils en tiraient et qui de l'avis des connaisseurs, seraient plus élevé aujourd'hui qu'autrefois. Elle prive la France d'une partie de la viande, de la laine, des peaux qui lui sont indispensables, et qu'elle doit acheter à l'étranger. Notre cheptel est tombé à 7 millions de bêtes. Il était de 11 millions en 1938, de 16 millions en 1913, de 21 millions en 1896, de 35 millions en 1812.

Eleveurs, économistes, tous sont d'accord pour souhaiter la renaissance de l'estivage, de cette pratique millénaire qui accroîtrait les ressources agricoles du pays et qui contribuerait pour sa petite part, à arrêter l'exode inquiétant des campagnes vers les villes.

« D'enfants e d'avé, l'on n'en poù pas trop avé. » (D'enfants et de troupeaux de moutons, on n'en a jamais trop.)

Cette maxime de la sagesse de nos aïeux n'a jamais paru plus juste, ni plus de circonstance qu'à l'époque actuelle.

Pour que l'élevage des ovins et l'estivage reprennent l'ampleur de jadis, il faut avant tout recruter des bergers en nombre suffisant. On y arrivera en améliorant très sensiblement leur condition. D'abord en mettant leur salaire en rapport avec la valeur de leurs services et la durée de leur travail; en leur assurant un logement sain et même confortable tant à la bergerie qu'en estivage; en leur accordant des repos et des congés équivalents à ceux des autres salariés de l'agriculture, en leur donnant un pourcentage sur les bénéfices et en leur témoignant la considération qu'ils méritent. On relèvera aussi leur condition en les instruisant dans les écoles de bergers (1) ; ils en sortiront capables de gouverner un troupeau suivant les règles de la stricte hygiène, capables de prévenir et même de soigner les maladies.

Il conviendrait d'éveiller et de développer les vocations pastorales parmi les enfants et les jeunes gens des milieux ruraux; de les instruire des aptitudes pastorales de leur pays, des possibilités et des bénéfices de l'élevage des ovins, de leur donner l'idée, le goût, l'ambition de pratiquer au maximum cet élevage combiné avec l'estivage.

Combien de fois n'a-t-on pas remarqué leur ignorance et même leur indifférence en ces matières, et aussi leur dédain pour une profession qui leur paraît la dernière de toutes, bonne pour les ignorants et les incapables, celle de berger.

Ce serait le rôle de l'école primaire rurale d'éveiller et de cultiver ces vocations pastorales et de donner les premières notions sur les ovins. Son enseignement devrait être résolument orienté vers les applications à l'élevage et à la culture. Malheureusement, elle ne donne le plus souvent qu'une vague culture générale sans application pratique à la vie qui attend l'enfant. Il faudrait des maîtres aimant la vie agricole, fixés parmi les paysans et bien préparés à leurs fonctions.

(1) Les centres d'apprentissage de bergers ouverts dans le Sud de la France sont ceux du Merle, près de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), de Roquefort (Aveyron) et de Lauzeral, près Le Monastier (Tarn). L'enseignement, au Merle, dure deux mois. Il porte sur la zootechnie du mouton, l'administration du troupeau et de la pathologie ovine. Il est enfin complété par un stage de dix mois dans un élevage bien conduit.

L'action de l'école sur l'élève serait poursuivie et complétée sur le jeune homme et sur l'adulte, par des cours locaux post-scolaires, par des causeries, des conférences fréquentes, des bibliothèques soigneusement composées pour les milieux ruraux.

Il serait non moins indispensable d'entretenir et s'il y a lieu de reconstituer les pâturages abandonnés, nombreux en Vivarais, envahis par les mauvaises herbes, les bruyères et les genêts. La loi du 30 décembre 1897, créant au ministère de l'Agriculture le service des améliorations pastorales, permet de demander le concours d'agents techniques pour l'étude des aménagements pastoraux, et des subventions pour l'exécution des travaux. Ces subventions sont particulièrement nécessaires dans les pays pauvres.

Le plan cultural diviserait le pâturage en un certain nombre de lots qui, successivement, seraient soumis à une mise en défens temporaire. Pendant la durée de cette mise en défens, le gazon se reconstitue et on procède à des travaux tels que : empierrement, destruction de plantes nuisibles, épandage d'engrais, semis de graines fourragères destinées à assurer la régénération et l'amélioration de la pelouse. Le plan prévoit en outre l'aménagement d'abreuvoirs, la construction de bergeries-abris, de baraques pour les bergers...

Nous voici arrivés au terme de cette étude sur l'estivage en Vivarais et aux conclusions qui en résultent.

La Montagne vivaraise, les Cévennes et les Garrigues paraissent, à première vue, pauvres et déshéritées, hostiles à l'habitant. Mais il est un animal exactement adapté à ces terres ingrates, rustique s'il en fut et indispensable à l'homme : Le mouton. Il prospère sur elles et paie largement le travail du pâtre et de l'éleveur.

Isolés, ces trois pays ne pourraient nourrir qu'un nombre réduit d'ovins. Leur association pastorale décuple leur capacité d'élevage, car l'estivage permet d'utiliser au maximum les herbes du « pays bas » et celles de la « Montagne » et de faire paître en toutes saisons.

Un coup d'œil sur le passé révèle l'extrême ancienneté de cette pratique, son importance jadis et les profits abondants qu'en tiraient les anciens.

Aujourd'hui, moins que jamais, nous n'avons rien à laisser perdre des richesses naturelles de la France; pas même l'herbe des pâturages de montagne. La nature, la sagesse, une expérience séculaire commandent de maintenir et de restaurer l'estivage en l'adaptant aux conditions de la vie moderne.

***

Encore une fois, la saison féconde de l'estivage est terminée. Voici les taches d'or à la pointe des hêtres et la gaze flottante des premières brumes annonciatrices de l'automne. Adieu pour cette année aux pâturages nourriciers des grands troupeaux.

Amount, sur l'aïgo-vers, lou pastre pensatieu
En l'onour dou païs, enausso uno mountjoïo
E marco li pasquié mounte a passa l'estieu.
(Mistral.)

(Là-haut, sur l'arête des monts, le pâtre rêveur — en l'honneur du pays élève une montjoie — et glorifie les pâturages où il a passé l'été.)

Comme lui, j'ai passé l'été sur les montagnes solitaires, et j'ai écrit cette étude en l'honneur du Vivarais, pour la renaissance des troupeaux estivants.

Vu : *Le Directeur de l'Ecole Vétérinaire,*
rapporteur,
P. Pons.

Vu : *Le Président de la Thèse,*
Clermont.

Vu : *Le Doyen,*
Calvet.

Vu et permis d'imprimer,
Toulouse, le 25 février 1948.

Le Recteur,
Président du Conseil de l'Université
Dottin.

BIBLIOGRAPHIE

Olivier de Serres : Théâtre de l'agriculture et ménage des champs.

Richard : L'agriculture en Vivarais, en 1927.

Jean Régné : La civilisation cistercienne en Vivarais au Moyen-Age.

Jean Régné : La vie économique en Vivarais à la fin de la Guerre de Cent ans.

Archives des Services vétériniares de l'Ardèche et du Gard.

Archives des Services agricoles de l'Ardèche.

Archives communales et notariales diverses.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction. 7

I L'estivage. 9

II La terre et les hommes. 13

III L'estivage dans le passé 19

IV L'estivage de nos jours. 29

V L'avenir de l'estivage. 45